

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation : 18 septembre 2023

Date d'affichage : 18 septembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Le Conseil municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence de Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2023 dont un exemplaire a été diffusé sur le site de la commune.

Madame Catherine WILLEMS secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales procède à l'appel nominal des élus.

Etaient présents :

Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints, Mme Justine DURETETE, Mme GOEDGEBUER, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux

Etaient excusés :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE
M. Maxime ROSKOSCHNY, ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité. Les membres procèdent à la signature.



INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

- Signature d'une convention avec l'association « L'ORIGINAL » pour assurer la continuité des cours de HIP HOP et BREAK DANSE dans le cadre des ateliers de danse de la commune.

INSTITUTION

Rapport de Madame Jocelyne DURUT - Maire

1. OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES- RENOUVELLEMENT.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- DESIGNER comme membres de la Commission de Contrôle des listes électorales :
Pour la liste « Ensemble pour Haverskerque » : Françoise WARNEYS, Francky SALON, Maxime ROSKOSCHNY ;
Pour la liste « Haverskerque tout simplement » : Brigitte DELANNOY, Domitille DENEUVILLE
- CHARGER Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FINANCES & FISCALITE

Rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE – 1er Adjoint aux finances

2. OBJET : FISCALITE – FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, 1er adjoint aux finances, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- DE FIXER un taux de 1% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

3. OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE DE SAINT-VENANT.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe BLERVAQUE, 1er adjoint aux finances, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à la commune de Saint-Venant d'un montant de 350 € ;
- DIRE que les crédits seront inscrits au budget ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INTERCOMMUNALITE

Rapport de Madame Jocelyne DURUT - Maire

12. OBJET : Mise à disposition d'une parcelle au profit de la CCFL pour la construction d'un parking – Bail emphytéotique administratif

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR)

Le Conseil Municipal décide de :

- METTRE A DISPOSITION de la CCFL par bail emphytéotique la parcelle cadastrée AY 212 sise à Saint-Venant en vue de l'aménagement d'un parking et ce, pour une durée de 70 ans et moyennant une redevance unique d'un euro ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer le bail emphytéotique au nom de la commune et à signer tout document relatif à ce dossier ;
- DIRE que la recette sera inscrite au budget communal ;
- DIRE que les frais afférents, notamment d'acte et de publicité foncière, seront à la charge de la CCFL.

La séance est levée à 19H40

FAIT A HAVERSKERQUE, le 22/09/2023
Madame Jocelyne DURUT
Maire d'HAVERSKERQUE



9. OBJET : INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE – RECRUTEMENT ET REMUNERATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.

Pendant le temps scolaire et depuis plusieurs années, l'éducation musicale des élèves de l'école Saint-Exupéry est assurée par un intervenant extérieur.

Cet engagement se traduit par la signature d'une convention avec l'Education Nationale, et la prise en charge financière de la rémunération de l'intervenant sur le budget principal de la commune.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- NOMMER par arrêté un intervenant à l'éducation musicale pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- FIXER la rémunération de l'intervenant au taux horaire brut de 30 € ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets principaux 2023 et 2024 ;
- AUTORISER Mme le Maire à signer tout document utile à la bonne exécution de cette délibération ;
- CHARGER le directeur de l'école de la coordination des interventions musicales sur le temps scolaire.

10. OBJET : INTERVENTION SPORTIVE EN MILIEU SCOLAIRE – RECRUTEMENT ET REMUNERATION POUR L'ANNEE 2023-2024.

Pendant le temps scolaire et depuis plusieurs années, l'éducation sportive des élèves de l'école Saint-Exupéry est assurée par un intervenant extérieur.

Cet engagement se traduit par la signature d'une convention avec l'Education Nationale, et la prise en charge financière de la rémunération de l'intervenant sur le budget principal de la commune.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- NOMMER par arrêté un intervenant à l'éducation sportive pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- FIXER la rémunération de l'intervenant au taux horaire brut de 30 € ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets principaux 2023 et 2024 ;
- AUTORISER Mme le Maire à signer tout document utile à la bonne exécution de cette délibération ;
- CHARGER le directeur de l'école de la coordination des interventions sportives sur le temps scolaire.

11. OBJET : ACTIVITE EXTRASCOLAIRE – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES INTERVENANTS DANSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024.

Dans le cadre des activités extrascolaires proposées par la Commune, les ateliers danse se poursuivent pour l'année 2023-2024.

Ils proposeront l'éveil à la danse moderne et éveil à la danse les jeudis, vendredis, samedis et dimanches en période scolaire.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- NOMMER par arrêté les animateurs de danse pour toute la saison 2023-2024 ;
- FIXER la rémunération des animateurs de danse au taux horaire brut de : 30 € ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires aux budgets principaux 2023 et 2024.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22/09/2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/06/2023	Adopté à l'unanimité
1. Renouvellement des membres de la Commission de contrôle des listes électorales	Adopté à l'unanimité
2. Fiscalité : taux de la taxe d'aménagement	Adopté à l'unanimité
3. Attribution d'une subvention à la Commune de Saint-Venant	Adopté à l'unanimité
4. Ducasse d'Haverskerque – attribution de tickets manège	Adopté à l'unanimité
5. Adhésion au Groupement de commandes SIECF	Adopté à l'unanimité
6. Modification des statuts du SIECF	Adopté à l'unanimité
7. SIECF – Départ de la Commune des MOERES	Adopté à l'unanimité
8. Attribution de chèques CADHOC aux agents	Adopté à l'unanimité
9. Recrutement et rémunération animateur musical	Adopté à l'unanimité
10. Recrutement et rémunération animateur sportif	Adopté à l'unanimité
11. Recrutement et rémunération des animateurs de danse	Adopté à l'unanimité
12. Mise à disposition d'une parcelle au profit de la CCFL	Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 059-215902933-20230922-PV_CM22092023-AU